

Présence obligatoire d'une féminine

- Chaque équipe doit obligatoirement compter au moins une joueuse sur les 9 joueurs présents sur le terrain.
- **À défaut, une pénalité est appliquée**
- Lors d'une rencontre (3 parties entre deux clubs, opposant chacun 3 équipes de 3 ou 4 joueurs), l'absence d'une femme sur le terrain **entraîne l'attribution de 2 points dès le début du match à l'une des équipes adverses**
- Le responsable de l'équipe adverse décide de l'équipe qui bénéficiera des 2 points

Cette attribution de points se renouvelle pour chacune des 3 parties

- Ainsi, sur les 9 matchs joués, un maximum de 3 × 2 points peut être attribué

Remplacement en cours de partie

Le changement de joueur n'est autorisé qu'en cas :

- de problème de santé,
- ou d'une raison sérieuse obligeant le joueur à quitter le boulodrome

Il n'est pas possible de remplacer en cours de partie un joueur pour convenances personnelles ou pour méforme.